INTERVENTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE ET SANITAIRE
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE COTISATIONS SOCIALES

TRÈS IMPORTANT

Veuillez transmettre cette demande avant le 23 octobre 2026.
Afin que votre demande puisse être étudiée au plus vite, vous pouvez nous la transmettre avant la date limite.

Veuillez nous retourner le présent questionnaire, dûment rempli et signé à l'adresse suivante :
MSA Ile-De-France - Service Recouvrement
BP 137 - 75664 Paris Cedex 14
ou par mail : **msa75blfcontentieuxPEC.blf@msa75.msa.fr**

Pour disposer d'un accompagnement :
01 30 63 88 80 ou par mail : **msa75blfaccompentreprises.blf@msa75.msa.fr**

COTISATIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ L'AIDE (À COCHER)

☐ Cotisations personnelles ☐ Cotisations patronales (si vous employez de la main-d'œuvre)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR NON-SALARIÉ AGRICOLE

Nom :

Prénom :

N° de sécurité sociale :

Coordonnées téléphoniques (fixe/portable) :

E-mail :

SITUATION FAMILIALE DU DEMANDEUR ET DU CONJOINT/CONCUBIN

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ En concubinage

☐ Pacsé(e) ☐ Séparé(e)/divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Nombre de personnes à charge fiscalement : **Dont nombre d'enfants à charge :**

Précisez l'âge de chaque enfant : **ans** **ans** **ans** **ans** **ans**

Votre conjoint/concubin participe-t-il à l'activité de l'entreprise ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, quel est son statut ?

Votre conjoint/concubin exerce-t-il une autre profession ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si oui, laquelle ?

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION OU DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

<u>Important</u> : en cas de société (ou GAEC), faire une demande par chef d'exploitation.

N° Siren : **N° Siret :**

Dénomination :

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

PARTICIPATION À D'AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

Êtes-vous associé à d'autres structures agricoles ? ☐ **Oui** ☐ **Non**

Si Oui renseignez les informations suivantes :

1 - Forme juridique de la société : **Siret :**

2 - Forme juridique de la société : **Siret :**

3 - Forme juridique de la société : **Siret :**

LE CONSEIL DE VOTRE EXPLOITATION OU DE VOTRE ENTREPRISE

Avez-vous recours à un comptable, un centre de gestion agréé, une association de gestion et de comptabilité ou tout autre conseil pour votre comptabilité ?

☐ **Oui** ☐ **Non**

Si OUI renseignez les informations ci-dessous :

Nom ou dénomination de votre conseil :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques (fixe/portable) :

E-mail :

VOTRE (OU VOS) ACTIVITÉ(S) PROFESSIONNELLE(S)

Précisez par ordre d'importance vos secteurs d'activité agricole (filière*) et le taux de spécialisation de chaque activité agricole**

(*) Reportez-vous à la notice pour identifier vos activités agricoles à renseigner.
(**) Le taux de spécialisation est obtenu en comparant le chiffre d'affaires (ou les recettes) lié(es) à l'activité concernée ou aux activités concernées et le chiffre d'affaires total (ou les recettes totales) au regard de votre dernier exercice clos.

1 - Activité : **% de spécialisation :**

2 - Activité : **% de spécialisation :**

3 - Activité : **% de spécialisation :**

Exercez-vous une autre activité (à cocher) ?

☐ **Salariée** ☐ **Indépendant non agricole**

☐ **Auto-entrepreneur au régime général** ☐ **Autre (précisez) :**

Cette autre activité est-elle ?

☐ **Principale** ☐ **Secondaire**

DÉCRIVEZ LES ÉVÉNEMENTS À L'ORIGINE DE VOS DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Aléas sanitaires et phytosanitaires (à préciser) :

1 -

2 -

3 -

Merci de nous détailler succinctement les conséquences liées à cet événement :

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

Aléas climatiques :

☐ Sécheresse ☐ Gel ☐ Autre (précisez) :

☐ Grêle ☐ Inondations-crues

Merci de nous détailler succinctement les conséquences liées à l'évènement climatique :

Autres aléas :

☐ Aléa impactant l'appareil productif (ex incendie, prédation) à préciser :

Merci de nous détailler succinctement les conséquences liées à cet évènement :

☐ Secteur en crise conjoncturelle ou de marché (à préciser) :

Merci de nous détailler succinctement les conséquences liées à cet évènement :

☐ Difficultés d'ordre personnel à préciser :

Merci de nous détailler succinctement les conséquences liées à cet évènement :

ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS D'AUTRES INSTITUTIONS

En complément de la demande d'intervention de la MSA, avez-vous demandé et/ou bénéficié d'autres aides ?

☐ Oui ☐ Non

Si OUI, préciser l'aide ou les différentes aides obtenues et auprès de quel organisme :

1 - Nom de l'aide et montant : **Organisme attributaire :**

2 - Nom de l'aide et montant : **Organisme attributaire :**

3 - Nom de l'aide et montant : **Organisme attributaire :**

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Ces informations sont nécessaires pour le traitement de votre dossier. En leur absence, les services instructeurs de cette mesure pourraient être amenés à vous demander des éléments complémentaires.

Date de clôture comptable :

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

Si vous êtes imposé à un régime micro-fiscal (micro-bénéfices agricoles ou autre) :

	Dernier exercice connu	Avant-dernier exercice connu
Chiffres d'affaires total ou recettes totales (liasse fiscale)	€	€
Prêts bancaires		
Annuités Court terme	€	€
Annuités Moyen et Long terme	€	€

Si vous relevez d'un autre régime d'imposition (réel…) :

	Dernier exercice connu	Avant-dernier exercice connu
Chiffres d'affaires total ou recettes totales (liasse fiscale)	€	€
Excédent brut d'exploitation (EBE)	€	€
Taux d'endettement global (%)	€	€
Prêts bancaires		
Annuités Court terme	€	€
Annuités Moyen et Long terme	€	€
Autres dettes (dettes fournisseurs par exemple)	€	€
Nombre de salariés		

OBLIGATOIRES À RETOURNER AVEC LE FORMULAIRE (À DÉFAUT, VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE)

☐ **Dernier avis d'imposition.**

☐ **L'attestation sur les aides de *minimis* jointe à compléter obligatoirement.**

ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) :

› Certifie l'exactitude et la sincérité de cette déclaration.

› Autorise la MSA à effectuer les vérifications nécessaires auprès de l'ensemble de mes créanciers et auprès de l'organisme tenant la comptabilité de mon exploitation.

› M'engage à tenir à disposition de ma caisse de MSA, en cas de contrôle, tout document permettant de justifier les éléments devant figurer dans cette attestation.

› Suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera l'annulation d'une éventuelle attribution et des pénalités (article 22.II de la loi du 31/07/1968 modifié par l'ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 : « *quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la déclaration exigée en vue d'obtenir de l'État un paiement ou avantage quelconque indu pourra être puni d'un emprisonnement ou d'une amende* »).

Fait à :

Le :

Signature du demandeur

Les informations collectées sur ce formulaire seront traitées par votre Caisse d'affiliation pour instruire et gérer votre demande. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous pouvez exercer par voie postale auprès du Délégué à la protection des données de votre caisse d'affiliation.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

FORMULAIRE DE PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES NOTICE D'AIDE AU REMPLISSAGE

RAPPEL DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

VOUS POUVEZ DEMANDER CETTE AIDE SI :

- Vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole non-salarié.
- Vous avez actuellement des difficultés financières temporaires vous empêchant de régler vos cotisations sociales à temps.
- Votre exploitation ou entreprise agricole est économiquement viable. Cela signifie que votre situation financière permet un redressement avec une aide ponctuelle.

VOUS NE POUVEZ PAS DEMANDER CETTE AIDE SI :

- Vous n'êtes pas affilié au régime des non-salariés agricoles.
- Votre exploitation est en cessation de paiement ou en liquidation judiciaire.
- Vous êtes dirigeant assimilé salarié (par exemple SA, SAS, dirigeants minoritaires ou égalitaires de SARL).
- Vous êtes retraité, cotisant solidaire ou appartenez à des structures comme les chambres d'agriculture, groupements d'employeurs, coopératives agricoles, associations, entreprises d'insertion, établissements d'enseignement agricole.

COTISATIONS POUR LESQUELLES VOUS SOLLICITEZ L'AIDE

Vous devez préciser clairement les cotisations pour lesquelles vous demandez cette aide :

- Cotisations personnelles : liées à votre propre couverture sociale obligatoire (maladie, retraite, accidents du travail, etc.).
- Cotisations patronales : liées à l'emploi de salariés agricoles (maladie, vieillesse, accidents du travail, etc.). Vous devez être à jour du paiement de la part salariale des cotisations sociales.

Cochez-la ou les cases correspondantes sur votre formulaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Écrivez clairement votre nom, prénom, numéro de sécurité sociale, téléphone et e-mail.

SITUATION FAMILIALE

Cochez votre situation familiale actuelle.

- Indiquez le nombre total de personnes et d'enfants à votre charge.
- Écrivez l'âge de chaque enfant.
- Indiquez si votre conjoint participe à votre activité agricole. Si oui, précisez son statut.
- Précisez si votre conjoint exerce une autre activité professionnelle. Si oui, indiquez laquelle.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

Remplissez obligatoirement les numéros Siren et Siret.

- Cochez le type de votre société agricole. Si ce n'est pas indiqué, précisez.
- Indiquez clairement le nombre d'associés.

AUTRES STRUCTURES AGRICOLES

Si vous êtes associé à d'autres sociétés agricoles, notez leurs numéros Siret et la forme juridique.

VOTRE CONSEIL COMPTABLE

Cochez si vous êtes aidé par un comptable ou autre conseil. Si oui, remplissez bien les coordonnées du conseil.

VOTRE ACTIVITÉ AGRICOLE

Décrivez votre activité agricole principale. Indiquez clairement le pourcentage (%) de spécialisation, calculé par rapport à votre chiffre d'affaires total.

Pour vous aider à préciser votre activité, référez-vous à cette liste :

Production

- Maraîchage, floriculture
- Arboriculture fruitière
- Pépinière
- Cultures céréalières et industrielles dites « grande culture » (dont céréales, oléagineux, betteraves à sucre, lin, légume de plein champs, etc.)
- Viticulture
- Sylviculture
- Autres cultures spécialisées (dont champignonnières, plantes médicinales ou aromatiques, etc.)
- Élevage bovins-lait
- Élevage bovins-viande
- Élevage bovins mixte
- Élevage ovins, caprins
- Élevages porcins
- Élevage de chevaux
- Autres élevages de gros animaux (dont autruches, bisons, sangliers, lamas, etc.)
- Élevage de volailles, de lapins
- Autres élevages de petits animaux (dont abeilles, escargots, visons, castors, etc.)
- Conchyliculture
- Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyculture-élevage
- Marais salants
- Exploitations de bois
- Scieries fixes

Activité équestre :

- Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques

Travaux agricoles :

- Entreprises de travaux agricoles
- Entreprise de jardins, paysagistes, de reboisement

Mandataires :

- Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Expliquez simplement les raisons de vos difficultés financières :

- Difficultés liées à des risques sanitaires : précisez clairement la maladie animale et/ou végétale ainsi que ses conséquences financières.
- Difficultés liées à des aléas climatiques : indiquez précisément l'événement climatique (sécheresse, gel, grêle…) et ses conséquences.
- Autres difficultés : incendie, prédation, crise économique, ou problèmes personnels, détaillez clairement l'événement et les difficultés engendrées.

AUTRES AIDES

Cochez si vous avez demandé ou reçu d'autres aides financières. Si oui, précisez le nom, le montant et l'organisme qui vous a donné cette aide.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Ces données économiques sont nécessaires à l'appréciation de votre éligibilité au dispositif d'aide.
Indiquez clairement votre date de clôture comptable et renseignez les informations économiques utiles à l'instruction en fonction de votre régime d'imposition :

- Si vous êtes au régime micro : notez clairement votre chiffre d'affaires total, les prêts bancaires à court terme et moyen/long terme pour les deux derniers exercices.
- Si vous êtes à un autre régime fiscal : indiquez aussi clairement votre chiffre d'affaires total, l'excédent brut d'exploitation (EBE), le taux d'endettement, les prêts bancaires (court terme, moyen/long terme), les autres dettes et le nombre de salariés.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Joignez obligatoirement :

- Votre dernier avis d'imposition
- L'attestation sur les aides de *minimis* complétée.

Si ces documents manquent, votre demande sera rejetée.

ENGAGEMENTS

En signant, vous certifiez que les informations sont exactes. Vous acceptez que la MSA vérifie ces informations et fournissez les documents demandés en cas de contrôle. Toute fausse déclaration est punissable par la loi.

N'oubliez pas de dater et signer clairement le formulaire avant de l'envoyer à votre caisse MSA.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

ANNEXE 1
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

À insérer dans toutes les demandes d'aide au titre du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture modifié[1], dit « règlement des aides de *minimis* agricole »

Je suis informé(e) que :
– la présente aide relève des aides de *minimis* agricole, conformément au règlement (UE n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024 ;
– les aides de *minimis* agricole ne peuvent être octroyées qu'aux entreprises exerçant des activités dans la production primaire de produits agricoles, dans la limite d'un plafond de 50 000 € sur une période de trois ans ;
en application de la transparence Gaec, chaque associé d'un Gaec total peut bénéficier d'un plafond de 50 000 € d'aides de *minimis* agricole. Pour cela, chaque associé du Gaec total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

J'atteste sur l'honneur :

A - **Avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande d'aide** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* agricole »** (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié).

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[2]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
			€
			€
			€
Total (A) des montants d'aides de *minimis* agricole déjà reçus		**Total (A) =**	€

B -**Avoir demandé mais pas encore reçu** ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* agricole »** (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié).

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[2]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
			€
			€
			€
Total (B) des montants d'aides de *minimis* agricole déjà demandés mais pas encore reçus		**Total (B) =**	€

(1) Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, dit « règlement de minimis agricole »
(2) Le plafond d'aides de minimis est comptabilisé par « entreprise unique ». La notion d'« entreprise unique » est définie dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3). Il convient d'inscrire également dans les tableaux les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2)

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

C - **Demander, dans le présent formulaire,** une aide relevant des aides dites **« de *minimis* agricole »** (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié).

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	**(C) =**	€
Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de *minimis* agricole	**(A)+(B)+(C) =**	€
Date de la demande d'aide :		

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* **agricole** reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)] **excède 50 000 €,** l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par le règlement des aides de *minimis* agricole **sur trois ans.**

Par exemple, si l'aide de *minimis* agricole est accordée le 15/01/2025, conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié, afin de vérifier le respect du plafond de 50 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 15/01/2022 au 15/01/2025.

☐ **Je déclare avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de *minimis* agricole reçues au cours des 36 derniers mois**

☐ **Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans à compter de la date d'octroi de l'aide demandée**

☐ **J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG) ou**

☐ **J'atteste sur l'honneur avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG). Dans ce cas, je complète également l'annexe 1 bis.**

Nom du répresentant légal :

Prénom du répresentant légal ou de l'entreprise :

Fait à :

Le :

Signature ou cachet

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

ANNEXE 1 BIS

Complément à l'annexe 1 à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant, en plus des activités agricoles, d'autres activités (pêche, transformation, commercialisation, SIEG) au titre desquelles elles ont reçu des aides de *minimis*

➔ Si mon entreprise exerce, en plus des activités agricoles, des activités dans la production primaire de produits de la pêche et de l'aquaculture au titre desquelles elle a reçu des aides de *minimis* pêche (en application du règlement (UE) n° 717/2014 de la Commission du 27 juin 2014, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2020/2008 du 8 décembre 2020, (UE) 2022/2514 du 14 décembre 2022 et (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023, dit « règlement de *minimis* pêche »),

J'atteste sur l'honneur :

D - Avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de *minimis* pêche » (en application du règlement (UE) n° 717/2014 modifié par les règlements (UE) susvisés) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[2]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
Montant (D) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de *minimis* pêche		**Total (D) =**	€
Montant (D) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de *minimis* pêche Total des montants des aides de *minimis* agricole [(A)+(B)+(C)] en annexe 1 et pêche (D) en annexe 1 bis		**[(A)+(B)+(C)]+(D) =**	€

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* **agricole et pêche** reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)]+(D) excède **50 000 €**, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire n**e sera pas accordée ; sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par le règlement de *minimis* agricole sur trois ans ou par le règlement de *minimis* pêche sur **les 3 derniers exercices fiscaux.**

➔ Si mon entreprise exerce, en plus des activités éligibles aux aides de *minimis* agricole, des activités au titre desquelles elle a reçu des **aides de *minimis* entreprise** (en application du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, dit « règlement de *minimis* entreprise »),

(1) Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, dit « règlement de minimis agricole »

(2) Le plafond d'aides de minimis est comptabilisé par « entreprise unique ». La notion d'« entreprise unique » est définie dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3). Il convient d'inscrire également dans les tableaux les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2)

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

J'atteste sur l'honneur :

E - **Avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu,** au cours **des 36 derniers mois** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* entreprise »** (en application du règlement (UE) 2023/2831) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[2]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
Montant (E) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de *minimis* pêche		**Total (E) =**	€
Total des montants des aides de *minimis* agricole [(A)+(B)+(C)] en annexe 1 et pêche (D) et entreprise (E) en annexe 1 bis		**[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =**	€

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* **agricole, pêche et entreprise** reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) excède **300 000 €**, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée ; sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de *minimis* concernés **sur trois ans ou sur les 3 derniers exercices fiscaux.**

Par exemple, si l'aide de *minimis* entreprise est accordée le 30/04/2024, conformément au règlement (UE) 2023/2831, afin de vérifier le respect du plafond de 300 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 30/04/2021 au 30/04/2024.

➔ **S'il a été confié à mon entreprise un service d'intérêt économique général (SIEG)** au titre duquel elle a reçu des aides de *minimis* SIEG (en application du règlement (UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, dit « règlement de *minimis* SIEG »).

J'atteste sur l'honneur :

F - **Avoir reçu et/ou demandé mais pas encore reçu,** au cours **des 36 derniers mois** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* SIEG »** (en application du règlement (UE) 2023/2832) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[2]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
			€
			€
Total (F) des aides reçues et/ou demandées au titre des aides de *minimis* SIEG		**Total (F) =**	€
Total des montants des aides de *minimis* agricole [(A)+(B)+(C)] en annexe 1 et pêche (D) + entreprise (E) en annexe 1 bis		**[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =**	€

Pour rappel, si la somme totale des montants d'aides de *minimis* **agricole, pêche et entreprise** reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) excède **300 000 €,** l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée ; sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de *minimis* concernés **sur trois ans ou sur les trois exercices fiscaux.**

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

En revanche, il est possible de cumuler les aides de *minimis* agricole (ainsi que les aides de *minimis* entreprise ou pêche) avec les aides de *minimis* **SIEG à condition que chaque type d'aide de *minimis* respecte son propre plafond individuel sur une période de trois ans,** à savoir :

– le plafond d'aides de *minimis* agricole est de **50 000 €** au titre de leurs activités dans la dans la production primaire de produits agricoles (en cumulant les aides de *minimis* agricole et/ou pêche et entreprise, le plafond maximum d'aides de *minimis* à respecter est de 300 000 €) ;

– le plafond d'aides de *minimis* SIEG est de **750 000 €** au titre de leurs activités dans la fourniture d'un service d'intérêt économique général.

☐ **Je déclare avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de *minimis* reçues au cours des 36 derniers mois (ou de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents pour les aides de *minimis* pêche, le cas échéant)**

☐ **Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans (ou dix (10) exercices fiscaux pour les aides de *minimis* pêche, le cas échéant), à compter la date d'octroi de l'aide demandée**

Nom du répresentant légal :

Prénom du répresentant légal ou de l'entreprise :

Fait à :

Le :

Signature ou cachet

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

ANNEXE 2
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

À insérer dans toutes les demandes d'aide au titre du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis*, dit « règlement de *minimis* entreprise ».

Je suis informé(e) que :
– la présente aide relève des « aides de *minimis* entreprise », conformément au règlement (UE) 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* ;
– les aides de *minimis* entreprise peuvent être octroyées aux entreprises de tous les secteurs, y compris aux entreprises exerçant des activités dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles et de produits de la pêche et de l'aquaculture, dans la limite d'un plafond de 300 000 € sur une période de trois ans. Toutefois, elles ne peuvent pas être octroyées aux entreprises actives dans la production primaire de produits agricoles, de produits de la pêche et de l'aquaculture.

J'atteste sur l'honneur :

A - **Avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé)** au cours **des 36 mois précédant la demande d'aide** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* entreprise »** (en référence au règlement (UE) 2023/2831) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)(1)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
			€
			€
			€
Total (A) des montants d'aides de *minimis* agricole déjà reçus		**Total (A) =**	€

B -**Avoir demandé mais pas encore reçu** ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* entreprise »** (en référence au règlement (UE) 2023/2831) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)(2)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
			€
			€
			€
Total (B) des montants d'aides de *minimis* agricole déjà demandés mais pas encore reçus		**Total (B) =**	€

C - **Demander, dans le présent formulaire,** une aide relevant des aides dites **« de *minimis* entreprise »** (en référence au règlement (UE) 2023/2831)

Total (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	**(C) =**	€
Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de *minimis* entreprise	**(A)+(B)+(C) =**	€
Date de la demande d'aide :		

(1) Le plafond d'aides de minimis est comptabilisé par « entreprise unique ». La notion d'« entreprise unique » est définie dans la notice explicative à cette annexe (paragraphe 3). Il convient d'inscrire également dans les tableaux les aides de minimis entreprise considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative paragraphe 2).

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* entreprise reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)] excède 300 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée ; sauf si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par le règlement des aides de *minimis* entreprise sur trois ans. Par exemple, si l'aide de *minimis* entreprise est accordée le 30/04/2024, conformément au règlement (UE) 2023/2831, afin de vérifier le respect du plafond de 300 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 30/04/2021 au 30/04/2024.

☐ **Je déclare avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de *minimis* entreprise reçues au cours des 36 derniers mois**

☐ **Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans à compter la date d'octroi de l'aide demandée**

☐ **J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu d'aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* agricole, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG) ou**

☐ **J'atteste sur l'honneur avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* agricole, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG). Dans ce cas, je complète également l'annexe 2 bis.**

Nom du répresentant légal :

Prénom du répresentant légal ou de l'entreprise :

Fait à :

Le :

Signature ou cachet

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

ANNEXE 2 BIS

Complément à l'annexe 2 à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant, en plus des activités éligibles aux aides de minimis entreprise, des activités au titre desquelles elles ont reçu d'autres aides de *minimis* (agricole, pêche ou SIEG)

➔ **Si mon entreprise exerce, en plus des activités éligibles aux aides de *minimis* entreprise, des activités de production primaire de produits agricoles** au titre desquelles elle a reçu des **« aides de *minimis* agricole »** (en application des règlements (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture modifié, dit « règlement de *minimis* agricole ») :

J'atteste sur l'honneur :

D - **Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu,** au cours **des 36 derniers mois** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* agricole »** (en application des règlements (UE) n° 1408/2013 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)(1)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
			€
			€
			€
			€
Total (D) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de *minimis* agricole		**Total (D) =**	€

➔ **Si mon entreprise exerce, en plus des activités éligibles aux aides de *minimis* entreprise, des activités de production primaire de produits de la pêche et de l'aquaculture** au titre desquelles elle a reçu des **« aides de *minimis* pêche »** (en application du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 modifié, dit « règlement de ***minimis*** pêche ») :

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

J'atteste sur l'honneur :

E - **Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu,** au cours **de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* pêche»** (en application du règlement (UE) n°717/2014 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[1]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
Montant (E) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de *minimis* pêche		**Total (E) =**	€
Total des montants des aides de *minimis* entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 2 et agricole (D) et pêche (E) en annexe 2 bis		**[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =**	€

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* entreprise, agricole et pêche reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D)+(E)] excède **300 000 €,** l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée ; sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer finalement une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de *minimis* concernés **sur trois ans ou sur les 3 derniers exercices fiscaux.**

Par exemple, si l'aide de *minimis* entreprise est accordée le 30/04/2024, conformément au règlement (UE) 2023/2831, afin de vérifier le respect du plafond de 300 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 30/04/2021 au 30/04/2024

➔ **S'il a été confié à mon entreprise un Service d'intérêt économique général (SIEG)** au titre duquel elle a reçu des « aides de *minimis* SIEG » (en application du règlement (UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, dit « règlement de minimis SIEG ») :

J'atteste sur l'honneur :

F - **Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu,** au cours **de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites **« de *minimis* pêche»** (en application du règlement (UE) n°717/2014 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)[1]	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
			€
Total (F) des aides reçues et/ou demandées au titre des aides de *minimis* SIEG		**Total (F) =**	€
Total des montants des aides de minimis entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 2 et agricole (D), pêche (E) en annexe 2 bis		**[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =**	€

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA

Pour rappel, si la somme totale des montants d'aides de *minimis* **agricole, pêche et entreprise** reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) excède 300 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée ; sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrêter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de minimis concernés s**ur trois ans ou sur les trois exercices fiscaux.**

En revanche, il est possible de cumuler les aides de minimis entreprise (ainsi que les aides de minimis agricole ou pêche) avec les aides de minimis SIEG **à condition que chaque type d'aide de minimis respecte son propre plafond individuel sur une période de trois ans,** à savoir :
– le plafond d'aides de minimis entreprise est de **300 000 €** au titre de leurs activités dans tous les secteurs (hors production primaire de produits agricoles et de produits de la pêche et de l'aquaculture), y compris pour les entreprises exerçant des activités dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles ainsi que de produits de la pêche et de l'aquaculture, dans la limite d'un plafond de **300 000 €** sur une période de trois ans. En cumulant les aides de minimis agricole et/ou pêche et entreprise, le plafond maximum d'aides de *minimis* à respecter est également de **300 000 € ;**
– le plafond d'aides de *minimis* SIEG est de **750 000 €** au titre de leurs activités dans la fourniture d'un service d'intérêt économique général.

☐ **Je déclare avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de minimis reçues au cours des 36 derniers mois (ou au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents pour les aides de minimis pêche, le cas échéant)**

☐ **Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans (ou dix (10) exercices fiscaux pour les aides de minimis pêche, le cas échéant), à compter la date d'octroi de l'aide demandée**

Nom du répresentant légal :

Prénom du répresentant légal ou de l'entreprise :

Fait à :

Le :

Signature ou cachet

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.

Réf. : 12515 - Sept. 2026 - PAO CCMSA